



Situation	Que faire?
Souffrance au travail: <i>Stress, harcèlement, angoisse...</i>	Contacter: -mon IEN -le service social de la DSDEN -le service ressources humaines de la DSDEN -un représentant du personnel du CHSCT Je peux contacter le réseau PAS de la MGEN
Danger grave ou imminent	J'alerte le directeur d'école et l'IEN de la circonscription. Je peux prendre contact avec un représentant du CHSCT. Je renseigne le registre de santé et de sécurité au travail.
Risques pour moi ou des tiers (élèves, parents, personnel..)  <i>Par exemple: risques liés à l'amiante, humidité, nuisances sonores...</i>	Je signale le problème au directeur. Je renseigne le registre de santé et de sécurité au travail. Je peux prendre contact avec un représentant du CHSCT qui peut demander une visite d'établissement .
Accident de service ou de trajet	Contacter: Le directeur et l'IEN de la circonscription Remplir la déclaration d'accident de service
Problème de santé facteur de difficultés dans mon travail	Je peux prendre contact avec: -le médecin de prévention -le service social de la DSDEN -un représentant du personnel du CHSCT
Violences physiques ou verbales	Je me protège et protège les autres. J'alerte le directeur qui informe l'IEN Je renseigne le registre de santé et de sécurité au travail.

**Personnes ressources:**

Conseiller de prévention départemental 2nd degré et de la DSDEN (Alain MICHEL - Tél : 05 67 76 58 00 - )

Conseiller de prévention départemental 1er degré ( Walter SCHROEDER - Tél : 05 63 43 34 65)

Représentants du personnel du CHSCT : Christian Alibert Michel Bardin pour le SE UNSA 05 63 54 31 26

Service social des personnels (Mme Dore Escoubas tél. 05 67 76 57 82)

